



## Retraite et compte courant associé

Par **Cecc**, le **09/02/2023** à **08:30**

Bonjour,

Nous sommes 2 associés dans une SARL.

J'ai une question concernant le remboursement du compte courant associé.

A la création de la société nous avons injecté chacun 15000 euros en compte courant.

Mon associé part à la retraite dans quelques mois.

Au bilan, l'année 2022 est légèrement positive (6000 euros).

Peut-il demander le remboursement du compte courant car il part à la retraite ?

Est-il prioritaire sur moi ?

Si c'est obligatoire, est-ce que je peux en même temps demander le remboursement de mon apport dans les mêmes conditions, ou refuser pour les 2 si ça n'est pas possible ?

D'avance merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **09/02/2023** à **10:21**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien sur ce sujet :

[refus-de-remboursement-compte-courant-dassocie/](#)

salutations